

PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Mobilité Aménagement Paysage

## Liste des pièces à produire pour les demandes d'autorisation en site classé

(circulaire du 17 juillet 1998 et article R421-2 du code de l'urbanisme applicable au 17 juillet 1998)

### **Si le projet comporte une demande de permis ou de déclaration préalable :**

- lettre de demande d'autorisation motivée (exposé du projet),
- formulaire de demande de permis ou de déclaration préalable,
- pièces du dossier de permis ou de déclaration préalable :
  - 1° Le plan de situation du terrain (carte au 25 millième et extrait cadastral) ;
  - 2° Le plan de masse des constructions existantes et du projet ;
  - 3° Les plans des façades existantes et du projet ;
  - 4° Vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel et indiquant le traitement des espaces extérieurs ;
  - 5° Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il y occupe. Les points et les angles des prises de vue seront reportés sur le plan de situation et le plan de masse ;
  - 6° Des documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme ;
  - 7° Une notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. A cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existants et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et de ses abords ; elle précise les choix de matériaux et de couleurs.
- formulaire des incidences Natura 2000

### **Si le projet ne comporte pas de demande de permis ou de déclaration préalable :**

- lettre de demande d'autorisation motivée (exposé du projet),
- plan de situation au 25 millième localisant le projet,
- parcelles cadastrales concernées,
- tous éléments permettant d'apprécier l'état des lieux avant et après travaux (plans, dessins, photographies, photo-montages ...) et de préciser les mesures d'insertion du projet dans son environnement,
- formulaire des incidences Natura 2000